

ECO-QUARTIER, SAINT-NAZAIRE

ANNE LACATON & JEAN PHILIPPE VASSAL
associé avec l'entreprise SAVOIE FRÈRES

Site

La Vecquerie, Saint-Nazaire

Maitre d'ouvrage

Silène, OPAC Saint-Nazaire

Date

Concours 2009, non lauréat

Programme

150 logements et espaces verts en conception-réalisation

Surface SHON

16 750 m²

Coût

15,3 M € HT (inclus parking et aménagement extérieurs)



A la limite d'une zone boisée, à proximité du littoral et sur une pente exposée plein sud, à la périphérie de St Nazaire, le projet d'éco-quartier de la Vecquerie a pour objet la construction de 250 habitations, individuelles ou semi-collectives, sur un site au potentiel extra-ordinaire. Sa topographie, son occupation, sa diversité végétale, la présence d'un bâtiment moderne abandonné, constituent un projet antérieur à part entière aux qualités remarquables.

L'occupation végétale est encore prédominante sur le site, même si la réduction de l'emprise de l'espace naturel et de l'espace boisé est largement amorcée. Une modification du site, de son sol, de ses composantes paysagères est exclue d'emblée de la réflexion. Alors qu'il s'agit de construire un éco-quartier, il serait absurde de détruire des qualités naturelles précieuses, -végétales, paysagères, topographiques-, pour en reconstruire d'autres.

L'intervention architecturale est envisagée dans la possibilité de sa délicatesse, de son pouvoir de légèreté. L'évolution de ce territoire vers une artificialisation est tout à fait évitable et la nécessité d'habitation ne doit pas conduire à diminuer ou à perdre les qualités évidentes et fragiles du lieu.

Le projet mise sur la cohabitation et l'imbrication de deux systèmes - la forêt et l'habitat - lesquels sont invités à se superposer sans se gêner. Cette position implique la conservation des valeurs naturelles du terrain, le maintien et la stimulation de l'évolution végétale existante, la minimisation des surfaces imperméabilisées pour avantager le sol naturel et enfin la réduction de l'empreinte des constructions pour éviter toute destabilisation.

Les constructions s'élèvent au-dessus du sol et de la végétation. La création d'un rez-de-chaussée sur pilotis à hauteur de la canopée reçoit les nouveaux logements qui semblent flotter au dessus de la masse boisée. Une galerie couverte et protégée du vent distribue les accès aux habitations. Par leur altimétrie, elles autorisent le développement végétal et profitent de vues imprenables sur l'océan. L'empreinte au sol est minimale et se limite aux poteaux de la construction, et à l'emprise minimale des escaliers et des ascenseurs. Il n'y a pas de clôture, le terrain est laissé à l'appropriation et à la gestion collective de ses habitants, et au passage des promeneurs. La végétation n'est pas perturbée et peut se re-développer et regagner le terrain perdu, pour retrouver après quelques années un état stabilisé et optimal.

